

# DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

## Séance du 17 juin 2024

> **Pôle de Buchy** > Siège social  
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **25**

En exercice : **25**

Présents : **21**

Pouvoirs : **1**

Absents : **4**

Nombre de votants : **22**

Numéro  
**B2024-06-17-059**

Point de l'ordre du jour  
**18**

Objet  
**Sport – Natation scolaire  
– Conventions avec les  
piscines partenaires –  
Signature – Autorisation.**

Date de convocation  
**10 juin 2024**

Affichage de la convocation  
**10 juin 2024**

Rapporteur  
**Monsieur LEMETAIS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 juin à 17h00, se sont réunis à la Mairie de Quincampoix, sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Patrice BONHOMME** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Membres présents :

M. NAVE Alain, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, Mme DURAMÉ Delphine, M. GUTIERREZ Denis, M. CAJOT, Mme THIERRY Nathalie, M. LEMETAIS Dany, M. OCTAU Nicolas, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. GOSSE Emmanuel, M. POISSANT Christian, M. BONHOMME Patrice, M. SAGOT Pascal, M. LESELLIER Paul, M. HERBET Éric, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François, M. MOLMY Georges

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. AGUADO Anthony a donné pouvoir à M. BOUTET Jean-Jacques

### Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. VINCENT Philippe, M. ALIX Dominique

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Dany LEMETAIS, Vice-président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale, qui rappelle que dans le cadre de l'exercice de la compétence facultative « organisation de la natation scolaire et gestion des transports vers les piscines pour les enfants des écoles élémentaires », et afin d'éviter des temps de déplacement trop importants, des réservations de créneaux avec des piscines partenaires sont nécessaires.

Il est proposé de renouveler les conventions régissant l'accueil des écoles de notre territoire dans leurs équipements à Canteleu, Darnétal ou Neufchâtel-en-Bray.

#### - Convention accès piscine de Canteleu

La piscine de Canteleu pourra accueillir les élèves des écoles du RPI de La Vaupalière et de Montigny.

Une convention d'accueil précisant les modalités techniques et financières devra être signée avec la ville de Canteleu.

La CCICV reste en attente d'un point, annoncé fin juin entre la ville et l'Éducation Nationale au sujet de la prochaine rentrée scolaire et de la répartition des créneaux de natation scolaire avec la Conseillère Pédagogique Madame CHEVALIER. Suite à cette rencontre, la commune de Canteleu fera des propositions de planning par cycle à la CCICV. La participation financière pour l'année scolaire 2024/2025 est en attente, les tarifs étant revus et votés lors du conseil de la commune du mois de juin pour l'accueil d'une classe pour un créneau de 35 minutes.

Les dates des cycles piscine pour l'année scolaire 2024/2025 :

- C1 : 16/09/2024 au 22/11/2024
- C2 : 25/11/2024 au 31/01/2025
- C3 : 03/02/2025 au 25/04/2025
- C4 : 28/04/2025 au 20/06/2025

### **Convention accès piscine de Darnétal**

La piscine de Darnétal pourra accueillir les élèves des écoles ci-dessous, selon la planification établie avec les enseignants et la conseillère pédagogique, de la circonscription de Darnétal :

- SIVOM du Bois Tison,
- SIVOM de Fresne le Plan et Mesnil Raoul,
- SIVOS de la région de Martainville
- RPI de Ry, Grainville sur Ry et St Denis le Thiboult.

La tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de :

- 1,70 € par élève des communes de Bois d'Ennebourg, Bois-l'Evêque, Fresne le Plan et Mesnil Raoul (Communes ayant contribué à la rénovation de 2017 et qui, à ce jour, ont toujours un tarif préférentiel) ;
- 2,80 € par élève des communes de Ry, Grainville, St Denis le Thiboult, Auzouville sur Ry, Martainville Epreville et Servaville Salmonville ;

Il convient d'ajouter 50 € par séance de frais pédagogique.

La convention d'accueil signée le 02 juin 2023 pour une année et renouvelable tacitement au plus 2 fois pour une même période aurait pu permettre de bénéficier des tarifs en 2023-2024.

Toutefois, vu l'évolution des coûts de fonctionnement de tels équipements, l'évolution des tarifs de la commune de Darnétal, pour une mise en application au 1er septembre 2024, il apparaît nécessaire de faire évoluer la participation financière.

La participation financière pour l'année scolaire 2024-2025, au 1<sup>er</sup> septembre 2024 est de :

- 1,80 € par élève des communes de Bois d'Ennebourg, Bois-l'Evêque, Fresne le Plan et Mesnil Raoul ;
- 2,90 € par élève des communes de Ry, Grainville, St Denis le Thiboult, Auzouville sur Ry, Martainville Epreville et Servaville Salmonville ;

Il convient d'ajouter 50€ par séance de frais pédagogique qui restent inchangés.

### **Convention accès piscine AQUABRAY à Neufchâtel en Bray**

La piscine Aquabray accueille cette année les élèves d'une classe de Bosc Roger sur Buchy et d'une classe de Bosc Bordel, du 8 avril au 21 juin 2024.

Le tarif pour un créneau de 40 minutes pour une classe est actuellement de 133,00€ mais doit évoluer, à compter de la rentrée. Pour la rentrée 2024/2025, deux créneaux sont réservés par semaine du 31 mars au 27 juin 2025 les lundis à 14h40.

Les membres de la commission réunis le 29 mai dernier ont émis un avis favorable et ont proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer les conventions avec Monsieur le Maire de Canteleu, Monsieur le Maire de Darnétal et la Directrice de la SARL Equipement Aquatique Bray-Eawy pour la piscine Aquabray.

**Vu :**

- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de communes Inter Caux Vexin ;

- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2019 et son annexe modifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ La délibération 2020-09-14-053 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, en date du 14 septembre 2020 ;
- ✓ L'avis favorable de la commission « service à la personne » en date du 29 mai 2024 ;

## Délibération

Après en avoir pris connaissance, le Bureau Communautaire à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions d'accueil, des scolaires de certaines écoles élémentaires sises sur Inter-Caux-Vexin :
  - dans les piscines avec les Maires des communes de :
    - Canteleu
    - Darnétal
  - avec la directrice de la SARL Equipement Aquatique Bray-Eawy pour :
    - la piscine Aquabray de Neufchâtel-en-Bray
 aux conditions fixées dans le rapport ci-dessus ;
- D'imputer les dépenses correspondantes au BP 2024, chapitre 011, article 611.

Nombre de votants	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,



ERIC HERBET



Le Secrétaire de séance



Patrice BONHOMME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
076-200070449-20240617-B2024-06-17-059-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024